

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 10/06/2025 - 17036 - 2014 B 03943 - 539 012 963 - A.L PLOMBERIE

1. BILAN SIMPLIFIÉ

cerfa

N° 15948 * 06
Formulaire obligatoire (article 302
septies A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise AL PLOMBERIE - SIREN : 539012963						Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois 12						Durée de l'exercice précédent 12	
						Exercice N clos le 31/12/2024	
						Exercice N-1 clos le 31/12/2023	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010	27 000	012		27 000	27 000
	Immobilisations incorporelles - Autres	014		016			
	Immobilisations corporelles	028	93 860	030	54 517	39 343	12 867
	Immobilisations financières (1)	040		042			
	TOTAL I (5)	044	120 860	048	54 517	66 343	39 867
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050		052			
	Stocks marchandises	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	20 420	070		20 420	5 888
	Créances autres (3)	072		074			250
	Valeurs mobilières de placement	080		082			50 000
	Disponibilités	084	187 791	086		187 791	145 696
Charges constatées d'avance	092		094				
TOTAL II	096	208 211	098		208 211	201 834	
TOTAL GENERAL (I + II)		110	329 071	112	54 517	274 554	241 701
PASSIF						Exercice N NET	
						Exercice N-1 NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel	120		120		27 000	27 000
	Ecart de réévaluation	124		124			
	Réserve légale	126		126			
	Réserves réglementées	130		130			
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'œuvres...)	131		132			
	Report à nouveau	134		134	188 083	173 697	
	Résultat de l'exercice	136		136	29 153	17 086	
	Subventions d'investissement	137		137			
	Provisions réglementées	140		140			
TOTAL I	142		142	244 236	217 783		
Provisions pour risques et charges				TOTAL II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156	3 594	6 629	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés	166		166	18 388	12 571	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)	169		172			
	Comptes courants d'associés	173		173			
	Autres dettes	175		175	8 336	4 718	
Produits constatés d'avance	174		174				
TOTAL III	176		176	30 318	23 918		
TOTAL GENERAL (I + II + III)				180	274 554	241 701	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184		

2. COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-8-SD 2025
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise AL PLOMBERIE - SIREN : 539012963										☐					
A - RÉSULTAT COMPTABLE										N clos le 31/12/2024		N-1 clos le 31/12/2023			
Ventes de marchandises				209				210							
Production vendue biens				215				214							
Production vendue services				217				218		222 438		239 151			
Production stockée								222							
Production immobilisée								224							
Subventions d'exploitation reçues								226				1 333			
Autres produits								230				5 312			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)										232		222 438		245 796	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234							
Variation de stock (marchandises)								236							
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238		60 875		69 308			
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)								240							
Autres charges externes		dont crédit-bail mobilier				immobilier		242		56 482		51 016			
Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle, CFE et CVAE)		243		244		1 574		1 480			
Rémunérations du personnel								250		41 200		60 251			
Charges sociales								252		26 026		29 428			
Dotations aux amortissements		dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI		255				254		12 899		13 903			
Dotations aux provisions								256							
Autres charges		Dont provisions fiscales pour implant. commerciales à l'étranger		259				262							
		Dont cotisations versées aux org. syndicales et professionnelles		260											
Total des charges d'exploitation (II)										264		199 056		225 386	
1 - Résultat d'exploitation (I - II)										270		23 382		20 410	
Produits financiers				(III)				280		2 538		455			
Produits exceptionnels				(IV)				290		11 667					
Charges financières				(V)				294		126		168			
Charges exceptionnelles		Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes		(VI)		347		300		3 163		596			
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles				348									
Impôts sur les bénéfices				(VII)				306		5 145		3 015			
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V + VI + VII)										310		29 153		17 086	
B - RÉSULTAT FISCAL										312		29 153		314	
Reporter le bénéfice comptable col. 1 le déficit comptable col.2															
RÉINTÉGRATIONS		Rémunérations et avantages personnels non déductibles						316							
		Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles						318							
		Provisions non déductibles						322							
		Impôts et taxes non déductibles						324		5 145					
		Divers dt intérêts excédentaires		247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC		248		330					
		Fraction des loyers dans le cadre d'un crédit bail immobilier				(Part de loyers de réintégration)		249		251					
		Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998							
		Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999							
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										997					
DÉDUCTIONS		Entreprise nouvelle		986		Zone franche urbaine		987				342			
		France Ruralités Revitalisation (FRR)		181		Jeune entreprise innovante		989							
		Zone restruct. défense		127		Zone revitalisation rurales		138							
		Bassins d'emploi à redynamiser		991		Investissements et souscriptions outre-mer		344							
		ZFANG 44 quaterdecies		345		Zone de développement prioritaire		993							
		Bassins urbains à dynamiser - BUD		992											
		Créance report en arrière du déficit						346				350			
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies)						655							
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies A)						643							
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies B)						645							
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies C)						647							
		Dédution exceptionnelle (art 39 decies D)						648							
		Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)						641							
		Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)						990							
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G)						649									
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		352		34 298	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)												356			
Déficits antérieurs reportables														360	
Résultat fiscal après imputation des déficits										Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370		34 298	

3. IMMOBILISATIONS – AMORTISSEMENTS – PLUS-VALUES – MOINS-VALUES

Désignation de l'entreprise AL PLOMBERIE – SIREN : 539012963										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations en début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	27 000	402		404		406	27 000		
	Autres	410		412		414		416			
Terrains		420		422		424		426			
Constructions		430		432		434		436			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		440	1 463	442		444		446	1 463		
Installations générales, aménagements divers		450		452		454		456			
Matériel de transport		460	69 041	462	41 872	464	20 748	466	90 165		
Autres immobilisations corporelles		470	2 059	472	666	474	493	476	2 232		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	99 563	492	42 538	494	21 241	496	120 860		
II AMORTISSEMENTS		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Terrains		510		512		514		516			
Constructions		520		522		524		526			
Installations techniques, matériel et outillage industriel		530	1 463	532		534		536	1 463		
Installations générales, aménagements divers		540		542		544		546			
Matériel de transport		550	56 174	552	12 880	554	17 585	556	51 469		
Autres immobilisations corporelles		560	2 059	562	19	564	493	566	1 585		
TOTAL		570	59 696	572	12 899	574	18 078	576	54 517		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS et 12,8% pour les entreprises à l'IR											
Nature des immobilisations cédées 1 virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé											
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values						
					Court terme	Long terme					
						19%	15% ou 12,8%		0%		
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19%			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

4. **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS**

Désignation de l'entreprise AL PLOMBERIE - SIREN : 539012963								Néant ☐	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
						Dotations		Reprises	
Fonds commercial						681		683	
Autres immobilisations incorporelles						700		705	
Terrains						710		715	
Constructions						720		725	
Installations techniques, matériel et outillage						730		735	
Installations générales agencements aménagements divers						740		745	
Matériel de transport						750		755	
Autres immobilisations corporelles						760		765	
TOTAL						770		775	
C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT									
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes								
2									
3									
4									
5									
6									
TOTAL à reporter								780	
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent								982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)								982 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice								982 ter	
Déficits imputés								983	
Déficits reportables								984	
Déficits de l'exercice								860	
Total des déficits restant à reporter								870	
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives		dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	2 976	381				
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327						
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant		dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	14 113	380	23 050			
N° du centre de gestion agréé					388				
Montant de la TVA collectée					374	33 584			
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)					378	17 945			
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant					399				
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					398				
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					397				

EURL A.L PLOMBERIE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 27 000 Euros
71, B avenue de la libération
33440 – AMBARES ET LAGRAVE

RC S BÔRDEAUX B539 012 963

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 30 MAI 2025

L'an deux mille vingt cinq,
Le 30 MAI,
à 18 heures,

Monsieur ARNAUD LAURIATHIO, propriétaire des 270 parts sociales de 100 € composant le capital de la société A.L PLOMBERIE, associé unique et seul gérant de ladite société,

A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024
- L'affectation des résultats de cet exercice,
- Les conventions visées à l'article L- 223.19,
- pouvoirs pour les formalités.

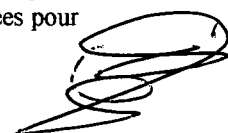
PREMIERE RESOLUTION

L'associé unique approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils ont été établis et qui font apparaître un résultat bénéficiaire de 29 153 €. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans son rapport de gestion.

DEUXIEME RESOLUTION

L'associé unique décide de distribuer un dividende de 10 € par part sociale soit 2 700 € et d'affecter le solde du résultat de l'exercice s'élevant à 26 453 € en report à nouveau.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'associé unique rappelle qu'une distribution de dividende a eu lieu les trois dernières années pour un montant de 2 700 euros chaque année.



TROISIEME RESOLUTION

L'associé unique prend acte des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce qui sont intervenues au cours de l'exercice écoulé :

- Monsieur ARNAUD LAURIATHIO a perçu une rémunération de 41 200 € pour ses fonctions de gérant et a bénéficié de la prise en charge de ses cotisations sociales obligatoires et facultatives.

QUATRIEME RESOLUTION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique gérant et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

L'Associé Unique

EURL LA A.L PLOMBERIE

-
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 27 000 Euros
71, B avenue de la libération
33440 - AMBARES ET LAGRAVE

RCS BORDEAUX B539 012 963

AFFECTATION DU RESULTAT

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 30 MAI 2025

I - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

L'associé unique décide de distribuer un dividende de 10 € par part sociale soit 2 700 € et d'affecter le solde du résultat de l'exercice s'élevant à 26 453 € en report à nouveau.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'associé unique rappelle qu'une distribution de dividende a eu lieu les trois dernières années pour un montant de 2 700 euros chaque année.

II - RESOLUTION D'AFFECTATION VOTEE



L'associé unique décide de distribuer un dividende de 10 € par part sociale soit 2 700 € et d'affecter le solde du résultat de l'exercice s'élevant à 26 453 € en report à nouveau.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'associé unique rappelle qu'une distribution de dividende a eu lieu les trois dernières années pour un montant de 2 700 euros chaque année.

Fait à AMBARES,
Le 30/05/2025

EURL LA A.L PLOMBERIE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 27 000 Euros
71, B avenue de la libération
33440 – AMBARES ET LAGRAVE

RCS BORDEAUX B539 012 963

RAPPORT DE GESTION

SUR LES OPERATIONS DE GESTION DE L'EXERCICE CLOS-LE

31 DECEMBRE 2024

L'associé unique reprend, ci-après, successivement, l'ensemble des informations prévues par la réglementation en vigueur.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE **AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 222 438 €.

Les charges d'exploitation, se sont élevées à 199 056 €.

Le résultat de la société est bénéficiaire de 29 153 €.

SITUATION DE LA SOCIETE AU JOUR DU PRESENT RAPPORT **EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVE D'AVENIR**

Les premiers mois de l'année 2025 laisse entrevoir un niveau d'activité équivalent par rapport au début de l'année 2024.

PRESENTATION DES COMPTES



1° - PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers présentés sont établis conformément aux règles comptables françaises en vigueur.

2° - LE COMPTE DE RESULTAT

Les produits d'exploitation s'élèvent à 222 438 €.

Les charges d'exploitation sont de 199 056 €.

Compte tenu des éléments qui précèdent, le résultat courant avant impôt s'élève à 25 794 €.

Le résultat de l'exercice se traduit par un bénéfice de 29 153 € après un impôt société de 5 145 €.

3° - LES COMPTES DE BILAN

➤ Bilan actif

L'actif immobilisé net est de 66 343 €.

L'actif circulant net s'élève à 208 211 €, les principaux postes en étant les suivants :

- Disponibilités	187 791 €
------------------	-----------

➤ Bilan passif

Le montant des capitaux propres au 31 décembre 2024 s'élève à 244 236 €.

L'ensemble des dettes s'élève par ailleurs à 30 318 €

Les principaux postes sont les suivants :

Dettes fournisseurs	18 388 €
Emprunts et dettes assimilées	3 594 €

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE ET DEPUIS LA CLOTURE DE CET EXERCICE

Aucun évènement significatif intervenu au cours de l'exercice ou postérieurement à celui-ci n'est à signaler.

ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT.

Néant.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

1°- PRISES DE PARTICIPATIONS ET DE CONTROLE ET CESSIONS DE PARTICIPATIONS

Néant.

2°- SITUATION ET ACTIVITE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société n'est propriétaire d'aucun titre et d'aucune valeur mobilière émis par des sociétés et qui pourraient être considérés comme des titres de filiales ou de participations.

-

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT



L'associé unique décide de distribuer un dividende de 10 € par part sociale soit 2 700 € et d'affecter le solde du résultat de l'exercice s'élevant à 26 453 € en report à nouveau.

DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'associé unique rappelle qu'une distribution de dividende a eu lieu les trois dernières années pour un montant de 2 700 euros chaque année.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 223 Quater et 223 Quinquies du Code Général des Impôts, l'associé unique précise également que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39.4 du même Code.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

La société n'a franchi au 31 décembre 2024 aucun des seuils nécessitant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire et d'un suppléant.

Fait à AMBARES,
Le 30 MAI 2025

L'associé unique

